

Le 20/04/20

Réunion du bureau

Présents : Jacqueline Blondel, Cyril Colombon, Bernard Prospéri, Lucien Seldran, Jean-Michel Favre, Jean-Paul Hostert, Thomas Dubreuil

Participe : Jean-Luc Guillot

I - point sur la situation

- * Dimanche 15 mars, arrêt de toutes les activités
- * Lundi 16 mars 2020, fermeture des locaux
- * Arrêt du chauffage, frigo et distributeur boissons
- * Visite de Jean-Luc, une fois par semaine et rien à signaler
- * demandes de subventions dues à la crise sanitaire :
 - VDL : 20 000 € (dossier de subvention annuel + dossier estimatif des pertes occasionnées par l'arrêt de nos activités)
 - Métropole : 10 000 € avec plan de trésorerie réclamé au 31/03 et dossier estimatif fourni à la VDL
- * Réponse à une enquête nationale sur les conséquences et attentes des associations liées au Covid -19
- * demande de chômage partiel pour intervenant peinture pour 35 heures (fin de saison) ; accord pour 30 h . Elle sera indemnisée à 84% du net
- * les intervenants musique ont été mis au chômage partiel par leur employeur Prosports. La Gourgui avance les salaires et sera remboursée en principe sur la base de 84% net.

- intervenants danses qui sont des auto- entrepreneurs ne seront pas indemnisés par la Gourguillonnaise, une aide nationale est prévue. C'est à eux de faire les démarches.
- Contacts avec les adhérents par email, facebook et site
- le club photo a conservé sa news hebdomadaires et tous les jours un poème est envoyé.
- Le Théâtre suit sa petite équipe, a répondu à un questionnaire sur les difficultés des compagnies théâtrales et des expressions bien de chez nous sont envoyées aux adhérents.
- Section Musique, des profs font des cours bénévoles en visio et groupe WhatsApp
- Section danse : aucun contact si ce n'est pour le Qi-Gong par Richard D'Addario
- Section peinture : pas de lien en groupe.
- Section Arts de Rue : lien par Groupe WhatsApp

II- actions à réaliser à partir du 11 mai 2020

- ouverture d'activités pour certaines sections ?

Si OK alors, il faudra appliquer les mesures barrières. Pour cela fournir les moyens : masques, gel hydro alcoolique, désinfection. Faire appliquer la distance de sécurité, prise de température, tests médicaux.

remboursement d'une partie des frais de participation aux cours, sur la base d'un trimestre pour ceux qui le demandent seulement de préférence par un avoir sur la saison prochaine pour ceux qui reviennent. Pour les autres, un reçu pourra leur être fourni prouvant ce don à l'association qui sera déductible des impôts

Merci à toutes les sections de fournir leur compta 19-20 avec les pièces justificatives.

III - Saison 2020-2021

Attention la trésorerie sera très tendue pour la saison 20-21
Il sera réalisé un tableau prévisionnel pour estimer les besoins de recettes et limiter les dépenses.

Devra-t-on augmenter les frais de participation de tous les adhérents ?

Augmenter les tarifs des indemnisations de participation aux frais d'organisations pour nos partenaires ?

Si la réponse à la question relance-t-on les activités en 20-21 est négative, alors cela nécessite de liquider les actifs de la Gourguillonnaise selon les articles 19 et 20 des statuts.

Les sections doivent fournir le calendrier prévisionnel des cours et manifestations pour la saison 20-21.

IV - Questions diverses

Finances : voir tableau joint

<C:\Users\utilisateur\Desktop\gourgui en insatnce\solde au 19 avril.ods>

En fonction de ces informations, il est décidé de remonter le maximum d'argent des sections on laisse au minimum 500€ aux sections.

Une réunion sera programmée avant le 11 mai pour déterminer quelles sections avec l'application des consignes des autorités pourront reprendre et comment récupérer son matériel.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Bernard Prospéri

Jacqueline Blondel